

ALTOLA HOLDING
Société civile au capital de 500 euros
Siège social : 47, Route de de la Forêt Blanche, Le Christiana 2, Appartement n° 33,
Les Chalps 05600 Risoul
R.C.S. Chartres 497 902 866

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 28 MAI 2024**

Le vingt-huit mai deux mil vingt-quatre à 9 heures,
Les associés de ALTOLA HOLDING, société civile au capital de 4.430.180 euros, divisé en 4.430.180 parts sociales de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social sur convocation du gérant.

Est présent :

Monsieur Laurent Chambaud-Boudet, associé et gérant de la société et représentant 4.430.179 parts sur 4.430.180 parts sociales composant le capital de la société.

L'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent CHAMBAUD BOUDET, associé et gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ De l'ordre de l'Assemblée Générale Ordinaire :

I/ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et fixation du résultat net à -41.298 €.

II/ Affectation du résultat net au compte Report à nouveau à hauteur de -41.298 €, portant le compte Report à Nouveau de -3.198.457 € à -3.239.755 €.

III/ **Démission du gérant Laurent Chambaud Boudet** et nomination en qualité de nouveau gérant de Madame Alicia CAID, demeurant 47, Route de de la Forêt Blanche, Le Christiana 2, Appartement n° 33, Les Chalps 05600 Risoul.

2/ De l'ordre de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

IV/ Réduction de capital social par imputation du poste Report à Nouveau d'un montant de 2.912.635 € pour porter le capital de 2.912.635 € à 0.

V/ Suppression de l'ensemble des parts sociales

VI/ Renonciation au droit préférentiel de souscription

VII/ Agrément en qualité de nouveaux associés de Madame Alicia Caid, domiciliée 47, Route de de la Forêt Blanche, Le Christiana 2, Appartement n° 33, Les Chalps 05600 Risoul, et de la SARL STRATEGI-X Consulting, dont le siège social est à 47, Route de de la Forêt Blanche, Résidence Le Christiana 2, Appartement n° 33, Les Chalps 05600 Risoul.

VIII/ Augmentation du capital social de 0 à 500 € par incorporation du compte courant d'associé à hauteur de 500 € et création de 500 parts sociales nouvelles.

IX/ Transfert du siège social de ZI Rue Descartes, 28350 St Lubin des Joncherêts à 47 Route de la Forêt Blanche, Le Christiana 2, Appartement 33, Les Chalps 05600 Risoul

X/ Mise à jour des statuts le 28 mai 2024, par modification des articles 4 alinéa 1 et 7.

XI/ Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- une copie de la lettre de convocation adressée aux associés,
- le rapport du gérant,
- le texte des résolutions proposées,
- le projet des statuts modifiés

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.



L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Après lecture du Rapport du gérant, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

1/ De l'ordre de l'Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION :

Sur proposition du gérant, la collectivité des associés approuve les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2023, qui se traduisent par une perte de -41.298 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés décide d'affecter la perte de -41.298 € au compte report à nouveau, qui est porté de -3.198.457 € à -3.239.755 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés ayant pris acte de la démission de ses fonctions de gérant de M. Laurent Chambaud-Boudet, décide de nommer en qualité de nouveau gérant, Madame Alicia CAID.

Le nouveau gérant, Madame Alicia CAID, qui demeure 47, Route de de la Forêt Blanche, Le Christiana 2, Appartement n° 33, Les Chalps 05600 Risoul, ne sera pas rémunérée en sa fonction de gérante.

Madame Alicia CAID intervient pour accepter les fonctions de gérant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

2/ De l'ordre de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

QUATRIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés décide de réduire le capital social par imputation du poste Report à Nouveau d'un montant de -2.912.635 € pour porter le capital de 2.912.635 € à 0.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

Corrélativement, la collectivité des associés décide la suppression de l'ensemble des parts sociales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés renonce au droit préférentiel de souscription.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale agréée en qualité de nouveaux associés :

- la société STRATEGI-X Consulting, sarl au capital de 1.000 €, dont le siège social est fixé à 47, Route de de la Forêt Blanche, Le Christiana 2, Appartement n° 33, Les Chalps 05600 Risoul, et
- Madame Alicia CAID, demeurant 47, Route de de la Forêt Blanche, Le Christiana 2, Appartement n° 33, Les Chalps 05600 Risoul.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de 500 € par incorporation du compte courant

d'associé de STRATEGIE-X à hauteur de 499 € et de Madame Alicia CAID à hauteur de 1 €.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION :

Corrélativement, l'assemblée générale des associés décide la création de 500 parts sociales nouvelles.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide de transférer le siège social au 47, Route de la Forêt Blanche, Le Christiana 2, Appartement n° 33, Les Chalps 05600 Risoul.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, ayant constaté la réduction du capital par suppression de l'ensemble des parts sociales, et le départ de Madame Zoubida Rajafillah et de Monsieur Laurent Chambaud-Boudet, suivie de l'augmentation du capital de capital, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 7, Capital social, des statuts :

ANCIENNE REDACTION

Suite à réduction de capital en date du 3 février 2017, le capital social est fixé à 2.912.635 euros (deux millions neuf cent douze mille six cent trente-cinq euros). Il est divisé en 2.912.635 parts sociales de 1 euro chacune, entièrement libérées et réparties comme suit :

- à Madame Zoubida RAJAFILLAH, une part sociale, soit 1 part
- à Monsieur Laurent CHAMBAUD BOUDET, deux millions neuf cent douze mille six cent trente-quatre parts sociales, soit 2.912.634 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 2.912.635 parts.

NOUVELLE REDACTION :

Suite à une réduction du capital et une augmentation du capital en date du 28 mai 2024, le capital social est fixé à 500 (cinq cents) euros, réparti comme suit :

A STRATEGI-X Consulting : quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	499 parts
A Madame Alicia CAID : une part sociale	1 part
Total égal au nombre de parts composant le capital social	500 parts

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION :

Par suite de la décision de transfert du siège social de ZI, rue Descartes, 28 350 St Lubin des Joncherêts au 47 Route de la Forêt Blanche, Le Christiana 2, Appartement n° 33, Les Chalps 05600 Risoul, il est décidé de modifier comme suit l'article 4 alinéa 1 des statuts :

ANCIENNE REDACTION :

Le siège social est fixé : ZI Rue Descartes, 28350 St Lubin des Joncherêts

NOUVELLE REDACTION :

Le siège social est fixé : 47 Route de de la Forêt Blanche, Le Christiana 2, Appartement n° 33, Les Chalps 05600 Risoul.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TREIZIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés confère tout pouvoir au porteur de l'original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet de rendre la réduction de capital effective, d'effectuer toutes les formalités de publicité et faire toutes déclarations et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'ancien gérant et le nouveau gérant associé.

M. Laurent Chambaud-Boudet



Certifié conforme

Mme Alicia Caid



Certifié conforme